

Divergences sur des questions clés du bilan mondial à la CdP29

New Delhi, 2 déc (Radhika Chatterjee) - Les Parties n'ont trouvé aucun consensus sur aucune des trois questions clés relatives au bilan mondial lors des négociations climatiques de Bakou qui se sont achevées le 24 novembre. Les discussions couvraient : [i] le dialogue des Émirats arabes unis sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial [en vertu du paragraphe 97 de la décision de Dubaï de l'année dernière (2023)] ; [ii] les éléments de procédure et de logistique du processus de bilan mondial dans son ensemble et [iii] le rapport sur le dialogue annuel du bilan mondial visé au paragraphe 187 de la décision 1/CMA.5. Ces questions ont été examinées dans le cadre de la Conférence des Parties à l'Accord de Paris [CMA].

En ce qui concerne le dialogue des Émirats arabes unis, les Parties ont demandé à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre [SBI] de poursuivre l'examen de la question lors de sa prochaine session en juin 2025, sans adopter de conclusion procédurale.

Les questions relatives aux éléments de procédure et de logistique du processus de bilan mondial dans son ensemble ont été transmises aux organes subsidiaires [SBs] pour examen lors de leur prochaine session sur la base d'une note informelle préparée par les co-facilitateurs

Thureya Al Ali (Émirats arabes unis) et Patrick Spicer (Canada) durant la CdP29.

Les discussions sur le dialogue annuel du bilan mondial quant à eux, n'ont pas pu être conclues et l'article 16 du projet de règlement intérieur de la CCNUCC a été appliqué. [L'article 16 prévoit que « Tout point de l'ordre du jour d'une session ordinaire dont l'examen n'est pas terminé au cours de cette session est automatiquement inscrit à l'ordre du jour de la session ordinaire suivante, ...»].

DIALOGUE DES ÉMIRATS ARABES UNIS

Les Parties n'ont pas pu se mettre d'accord sur le texte de décision relatif au dialogue des Émirats arabes unis proposé par la Présidence de la CdP29 lors de la plénière de clôture de la CdP29. Plusieurs groupes de pays, tels que le **Groupe de l'intégrité environnementale (EIG)**, le **Groupe de coordination (UG)**, l'**Alliance indépendante des nations d'Amérique latine et des Caraïbes (AILAC)** et l'**Alliance des petits États insulaires (APEI)**, ont exprimé leur déception à l'égard du texte de la décision.

Le **Chili**, au nom de l'**AILAC**, a déclaré que « le texte ne fait pas l'objet d'un consensus ». Après

avoir entendu ces déclarations, le président de la CdP29, **Mukhtar Babayev**, a demandé au SBI de poursuivre l'examen de cette question lors de sa prochaine session (SB62). Compte tenu des énormes divergences entre les Parties, même les conclusions procédurales n'ont pas pu être adoptées pour ce point. [Voir plus de détails ci-dessous].

LORS DES CONSULTATIONS INFORMELLES

La principale pomme de discorde dans dialogue des Émirats arabes unis concernait son champ d'application (voir [TWN Update](#)). [Le champ d'application du dialogue avait également fait l'objet de grandes divergences lors des sessions précédentes (voir [TWN Update](#)). Les retombées de cette opposition se sont également traduites par un retard dans le lancement du travail lors de la CdP29 en raison d'un conflit sur l'emplacement de ce point dans l'ordre du jour (voir [TWN Update](#))].

Plusieurs pays en développement, tels que les **pays en développement aux vues similaire (LMDC)**, le **Groupe Arabe**, le **Groupe Africain** et le **Groupe SUR (Brésil, Équateur, Paraguay et Uruguay)** ont souligné que le dialogue devait se concentrer sur les aspects financiers des résultats du bilan mondial. Le raisonnement qui sous-tend leur position est que, puisque le mandat du dialogue, tel qu'il est détaillé au paragraphe 97 du document final du bilan mondial, se trouve dans la section du document consacrée aux finances, le dialogue doit se concentrer sur les questions relatives aux finances. Une [note informelle](#) préparée par les co-facilitateurs **Ricardo Marshall (Barbade)** et **Patrick Spicer (Canada)** reflète les variations mineures dans la position de ces groupes.

Le **LMDC** et le **Groupe Arabe** sont favorables à la possibilité de tracer « ...le soutien financier des pays développés aux pays en développement pour la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national [CDN] et des plans d'adaptation nationaux [PAN] ainsi que les progrès dans la réalisation du nouvel objectif collectif quantifié sur le financement du climat [NCQG]... » Ils ont également souhaité que le dialogue « ...offre un espace aux pays développés pour partager les mises à jour et les annonces relatives à leurs contributions et à leurs efforts de mobilisation du financement climatique et aux pays en

développement pour indiquer leurs besoins et les lacunes en matière de financement climatique... ».

Le **Groupe Africain** a souhaité que le dialogue « ...se concentre sur le financement de la mise en œuvre des CDN, des PNAs des pays en développement Parties et des objectifs climatiques convenus... »

Au cours des consultations informelles, le **Groupe SUR** a insisté sur le fait que le mandat initial du dialogue, qui figurait dans la section relative au financement des résultats du bilan mondial [GST], devait être respecté. Citant la Convention de Vienne sur le droit des traités internationaux, il a déclaré que le paragraphe 97, dont le dialogue des Émirats arabes unis a tiré son mandat, devait être lu dans son contexte. Qualifiant d'« acrobaties » les efforts déployés par les pays développés pour modifier ce point, le Groupe SUR a déclaré que « cela compromettrait l'intégrité du bilan mondial » et démontrait une perte de « bonne foi ».

D'autres groupes de pays en développement comme **AILAC**, **APEI** et les pays les moins avancés (**PMA**) souhaitaient un accord sur le fait que le dialogue sur « la mise en œuvre des résultats du bilan mondial facilitera un examen complet des progrès collectifs dans la mise en œuvre des résultats du premier bilan mondial, en mettant l'accent sur la fourniture de financement, ainsi que sur le renforcement des capacités et le transfert de technologie... »

Les pays/groupes développés tels que les **États-Unis**, l'**Union européenne**, le **GIE**, le **Canada**, le **Royaume-Uni**, l'**Australie**, la **Norvège** et le **Japon**, d'autre part, souhaitaient que la portée du dialogue soit large et se concentre sur tous les aspects du bilan mondial et qu'il soit convenu que le dialogue sur « la mise en œuvre des résultats du bilan mondial facilitera l'examen complet des progrès collectifs dans la mise en œuvre des résultats du premier bilan mondial, en mettant l'accent sur les résultats qui ne sont pas couverts par les mandats ou activités existants des organes constitués et des programmes de travail au titre de la Convention et de l'Accord de Paris [AP] ». Ils souhaitent que le dialogue « comprenne une mise à jour des progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre de l'ensemble des résultats réalisables et prospectifs du premier bilan mondial, figurant dans la décision

1/CMA.5, paragraphes 28-36, 39-40, 42, 51, 55, 59, 61-65, 70, 90-91, 95-96, 107 118, 130, 154, 170, 173 et 190 ». Ils se sont prononcés en faveur d'un champ d'application aussi large afin que le dialogue, offre, entre autres, un espace pour « l'examen de la transition énergétique dans les pays en développement, y compris des mesures et de l'appui à leur transition vers une sortie des combustibles fossiles, et des solutions innovantes aussi bien pour les pays développés que pour les pays en développement ».

Malgré une série de consultations informelles, les négociateurs ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur le champ d'application du dialogue. Le 19 novembre il a été renvoyé pour direction politique. Dans la version finale du projet de [texte](#) de décision proposée par la Présidence pour aplanir les divergences, le champ d'application du dialogue est reflété dans les paragraphes suivants :

“ 50. *Décide* que le dialogue des Émirats arabes unis sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial se poursuivra jusqu'en 2026 et qu'il sera axé sur la facilitation et empreint d'un esprit de coopération internationale, qu'il s'articulera autour de trajectoires parallèles pour la mise en œuvre des résultats du premier bilan mondial et couvrira aussi bien l'atténuation que l'adaptation, ainsi que les possibilités à exploiter en ce qui concerne les grands catalyseurs que sont le financement, le renforcement des capacités et la mise au point et le transfert de technologies, notant le rôle que joueront les contributions déterminées au niveau national et les plans nationaux d'adaptation des Parties, selon qu'il conviendra, dans les suites données aux résultats du bilan mondial ;

51. *Décide également* que le dialogue des Émirats arabes unis sera l'occasion d'examiner les possibilités d'accroître le financement et de renforcer les autres moyens de mise en œuvre, ainsi que les possibilités d'encourager l'action en faveur de l'atténuation et de l'adaptation, d'analyser les effets des mesures de riposte, d'éviter les pertes et préjudices, de les réduire au minimum et d'y remédier, et de promouvoir la coopération internationale, selon qu'il conviendra ;”

Le texte de la décision, au paragraphe 7, demande également aux organes subsidiaires d'organiser,

lors de leurs prochaines sessions en juin 2025, « une table ronde sur les interactions entre le commerce et les changements climatiques » ; ce texte semble être une tentative de réponse à l'appel lancé par les pays en développement pour discuter des mesures unilatérales dans le cadre du processus de la CCNUCC.

Les éléments prospectifs du résultat du bilan mondial, y compris les paragraphes 28 [sur la transition énergétique] et 33 [sur la lutte contre la déforestation] du résultat du bilan mondial, ont été traités dans les paragraphes suivants :

« 14. *Réaffirme également* la nécessité de réduire nettement, rapidement et durablement les émissions de gaz à effet de serre conformément aux trajectoires conduisant à une augmentation de la température de 1,5 °C, et *engage* les Parties à contribuer aux efforts mondiaux visés au paragraphe 28 de la décision 1/CMA.5, selon des modalités déterminées au niveau national, en tenant compte de l'Accord de Paris et de leurs différentes situations, trajectoires et approches nationales ;

16. *Réaffirme également* que, pour atteindre l'objectif de température fixé dans l'Accord de Paris, il importe de préserver, de protéger et de restaurer la nature et les écosystèmes, notamment de redoubler d'efforts pour mettre fin au déboisement et à la dégradation des forêts d'ici à 2030 et inverser ces tendances, de faire en sorte que les autres écosystèmes terrestres et marins jouent leur rôle de puits et de réservoirs de gaz à effet de serre et de protéger la biodiversité, tout en mettant en place des garanties sociales et environnementales, conformément au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ;»

Le texte de la décision reflétait également des messages relatifs à la science et à l'urgence de maintenir l'objectif de 1,5 °C à portée de main dans les paragraphes 9, 10 et 11.

[Ensemble, ces cinq paragraphes reflètent les messages de « haut niveau » que les pays développés comme les États-Unis, l'UE, le GIE, le Royaume-Uni, l'Australie, le Canada et quelques groupes de pays en développement comme l'APEI et l'AILAC insistaient pour qu'ils soient inclus dans

la décision du programme de travail sur l'atténuation (MWP). Au lieu d'être reflétés dans le MWP, ces messages ont été repris dans le texte du dialogue des Émirats arabes unis après que ces pays développés aient indiqué, lors des consultations du MWP, que ces messages, y compris un mécanisme de suivi de la mise en œuvre du bilan mondial, en particulier son paragraphe 28, pourraient être reflétés dans la décision du dialogue des Émirats arabes unis].

Lors de la plénière de clôture de la CdP29, certaines Parties ont pris la parole pour exprimer leur déception à l'égard du texte du dialogue des Émirats arabes unis proposé par la présidence, à la suite de quoi il a été demandé au SBI de poursuivre l'examen de cette question lors de sa prochaine session au cours du SB62.

SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE DU TEXTE DE DÉCISION DU DIALOGUE DES ÉMIRATS ARABES UNIS

Le **Chili**, au nom de l'**AILAC**, a déclaré que « le texte que nous avons devant nous manque d'un certain nombre d'éléments très importants. Par exemple, nous pensons que le texte ne reflète pas de manière adéquate les outils et les procédures que nous devons mettre en place afin de tirer le meilleur parti des résultats du bilan mondial et d'informer de manière adéquate les indices qui doivent être présentés l'année prochaine. Nous pensons [...] que la procédure standard de notre processus exigerait que le dialogue fasse l'objet d'un rapport afin que tout le monde puisse comprendre de quoi il s'agissait, afin que les idées principales soient enregistrées et qu'elles soient reprises dans une décision que la CMA devrait prendre afin d'assurer la continuité de notre processus. De notre point de vue, il s'agit d'une procédure standard dans notre processus et il serait particulièrement important d'avoir ces procédures en place pour un processus aussi fondamental que le bilan mondial. Il y a un élément clé dans ce cycle d'ambition qui, à son tour, est au cœur du succès de l'AP... à notre avis, le texte ne fait pas l'objet d'un consensus... Nous aimerions donc qu'il soit pris note de notre point de vue avant que vous ne soumettiez ce texte à l'adoption de la CMA ».

La **Suisse**, pour le **GIE**, a déclaré : « nous ne pouvons pas soutenir le projet de décision tel qu'il

est. Il n'offre pas d'espace significatif pour progresser dans notre ambition. L'année dernière, nous avons fait le point sur nos efforts de mise en œuvre de l'AP et nous avons convenu d'actions spécifiques à entreprendre pour atteindre nos objectifs lors de la présente CdP. La décision proposée ne crée pas l'espace pour des mesures concrètes. Nous regrettons que le projet ait été considérablement édulcoré par certains pour limiter les discussions sur des éléments tels que la transition énergétique. Nous sommes préoccupés par les tentatives de revenir sur les engagements pris l'année dernière. La mise en œuvre du bilan mondial signifie d'abord et avant tout les mettre en œuvre chez soi. Cela signifie également qu'il faut suivre les progrès de notre engagement collectif, disposer d'un espace avec suffisamment de temps pour des échanges significatifs et avoir la possibilité de faire avancer la recommandation si nécessaire. Nous pouvons et devons faire mieux l'année prochaine. »

Australie, pour le **groupe de coordination**, a déclaré : « Nous sommes déçus que certaines Parties aient cherché à ralentir ou à paralyser les discussions visant à faire avancer les appels ambitieux lancés dans le cadre de la décision du bilan mondial de tripler les énergies renouvelables, doubler l'efficacité énergétique et opérer une transition vers une sortie des combustibles fossiles. Cependant, l'élan mondial vers le zéro net s'accélère et est irréversible. Les pays s'efforcent déjà d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables, des réseaux et du stockage, de saisir les énormes opportunités économiques et d'offrir de meilleurs emplois et un meilleur avenir à leurs travailleurs et à leurs communautés. Nous affirmons notre ferme détermination à faire avancer les actions ambitieuses prévues au paragraphe 28 du bilan mondial dans nos pays et dans le cadre des discussions en cours au sein de ce forum sur la mise en œuvre du bilan mondial ».

L'**APEI** et le **Canada** ont également fait des déclarations similaires exprimant leur déception quant au texte du Dialogue des Émirats arabes unis proposé.

AFFINEMENT DES ÉLÉMENTS DE PROCÉDURE ET DE LOGISTIQUE DU PROCESSUS DE BILAN MONDIAL

Une autre question du bilan mondial que les Parties

ont traitée était l'examen des améliorations à apporter, le cas échéant, aux éléments procéduraux et logistiques des modalités du bilan mondial qui ont été adoptées en 2018 dans la [décision 19/CMA.1](#). Les Parties devaient tirer des enseignements de la conduite du premier bilan mondial qui s'est tenu de novembre 2021 à décembre 2023 et qui a donné lieu à la [décision 1/CMA.5](#) adoptée à Dubaï lors de la CdP28.

Le bilan mondial, en vertu de l'article 14 de l'AP et de la décision 19/CMA.1, devrait se répéter tous les cinq ans. Le deuxième bilan mondial devrait commencer en novembre 2026 lors de la CdP31 et se terminer en novembre 2028 lors de la CdP33.

Selon les modalités adoptées en 2019, le bilan mondial est constitué de trois volets : le volet collecte des informations, le volet évaluation technique [qui comprend la tenue d'un dialogue technique] et le volet d'examen des résultats [qui correspond à la phase de négociations politiques au cours de laquelle les Parties négocient les résultats du bilan mondial]. Conformément à l'article 14.3 de l'AP, le résultat du bilan mondial a pour but d'éclairer les Parties dans l'actualisation et le renforcement de leurs actions climatique et de leur appui, selon des modalités déterminées au niveau national, et dans l'intensification de la coopération internationale.-

Lors des négociations menées sous l'égide des organes subsidiaires au cours de la première semaine et sous la présidence de la CdP 29 au cours de la deuxième semaine, les Parties ont réalisé des progrès significatifs dans l'identification de certaines améliorations qui pourraient être apportées.

Pratiquement toutes les Parties ont convenu qu'il fallait consacrer plus de temps à la phase politique du bilan mondial. Lors du premier bilan mondial, les Parties n'ont pas été en mesure d'engager de véritables négociations entre elles sur le texte du projet de décision et ont dû s'en remettre à la présidence de la CdP28, les Émirats arabes unis, pour élaboration du texte et la direction des discussions bilatérales avec diverses Parties et groupes de Parties afin de déterminer le contenu de la décision finale.

De nombreuses Parties ont estimé que pour

garantir que le processus de négociation du bilan mondial soit piloté par les Parties, le résultat doit être négocié et déterminé en premier lieu par les Parties dans le cadre de négociations politiques. Il y a également eu une grande convergence au niveau des négociateurs pour souligner la nécessité de veiller à ce que les perspectives régionales, en particulier celles des pays en développement, fassent l'objet d'une plus grande attention au cours du bilan mondial.

Les négociations de la CdP29 sur ce point de l'ordre du jour ont toutefois passé beaucoup de temps sur deux questions clés : (1) si l'évaluation technique et l'examen des éléments des résultats peuvent se chevaucher ; et (2) comment capturer le rôle du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et de son septième rapport d'évaluation (RE7) pour le deuxième bilan mondial.

La première question a été soulevée par le **LMDC** et soutenue par le **Groupe Arabe** en raison de la nécessité de veiller à ce que la phase de négociations politiques ait accès à l'ensemble des rapports et des informations provenant de la phase d'évaluation technique, et donc de veiller à ce qu'il y ait peu ou pas de chevauchement entre ces deux phases. Le LMDC, par exemple, a demandé que la phase d'évaluation technique se termine en 2027 afin que les Parties puissent se concentrer sur la phase politique en 2028 ; tandis que d'autres groupes de Parties, en particulier l'**UE**, **Groupe de coordination (UG)**, le **GIE**, l'**APEI** et l'**AILAC**, ont estimé qu'un certain chevauchement serait nécessaire pour garantir la possibilité pour que les informations issues du GIEC en 2028 soient encore prises en compte au cours de la phase d'évaluation technique.

Cette question est liée à la deuxième question sur laquelle il y a eu des divergences significatives au cours des négociations, à savoir la question du rôle du GIEC et de son RE7. Les pays développés ainsi que l'**APEI**, les **PMA** et l'**AILAC** avaient fait pression pour obtenir une formulation qui aboutirait essentiellement à ce que la CdP/CMA reconnaisse le GIEC comme source des meilleures données scientifiques disponibles sur le changement climatique et demander au GIEC d'envisager de raccourcir ses délais pour la préparation du RE7 afin que le rapport (de ses trois groupes de travail

et de synthèse) soit disponible à temps pour le deuxième bilan mondial en 2028.

Le **Groupe Africain**, le **LMDC** et le **Groupe Arabe** ont estimé que le GIEC est une source de science climatique, mais que d'autres sources, telles que les organisations scientifiques régionales, devraient également être reconnues comme des sources fiables de science climatique. Ces groupes ont également fait valoir que la CdP/CMA ne devrait pas être perçue comme poussant le GIEC à raccourcir ses délais simplement pour s'adapter au calendrier du bilan mondial, car cela pourrait compromettre la capacité des auteurs du GIEC à produire des rapports solides. Ils ont souligné que les paragraphes 183-184 de la décision 1/CMA.5 ainsi que la décision 19/CMA.1 donnaient déjà suffisamment d'espace au GIEC et à la communauté scientifique pour contribuer en temps opportun au deuxième bilan mondial.

Vers la fin de la deuxième semaine, les négociateurs commençaient à se rapprocher d'une formulation négociée qui aurait abordé ces questions et permis l'adoption d'une décision complète. Toutefois, en raison de la pression exercée par la Présidence pour conclure, les négociateurs ont manqué de temps pour régler ces deux questions et ont convenu, par le biais d'une décision de procédure adoptée par la CMA, de reprendre les discussions et les négociations au titre de ce point de l'ordre du jour lors des sessions des organes subsidiaires à Bonn en juin 2025, en vue de conclure ces négociations d'ici là, afin que la décision puisse être adoptée à Belém, au Brésil, lors de la CdP30.

RAPPORT ANNUEL DU DIALOGUE SUR LE BILAN MONDIAL CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 187 DE LA DÉCISION DU BILAN MONDIAL

Le paragraphe 187 du premier bilan mondial donnait mandat aux Présidents des organes subsidiaires d'organiser annuellement, à partir de juin 2024, un dialogue sur le bilan mondial « pour faciliter le partage de connaissances et de bonnes pratiques sur la façon dont les résultats du bilan mondial éclairent l'élaboration par les Parties de leurs contributions déterminées au niveau national » et demandait au secrétariat d'établir un rapport

qui serait examiné par la CMA à Bakou lors de la session suivante.

Le rapport du secrétariat lui-même n'était qu'un résumé factuel des discussions qui ont eu lieu pendant le dialogue en juin 2024, et ne contenait aucune recommandation.

Les Parties ont dû négocier deux questions clés sous ce point de l'ordre du jour au cours de la CdP29 : (1) si une compilation des messages clés, issus du rapport du secrétariat, devrait être jointe à toute décision de la CMA concernant le rapport ; et (2) si le mandat du dialogue annuel est de durée indéterminée ou s'il s'agit d'un mandat limité dans le temps.

Sur le premier point, les **pays développés**, ainsi que l'**AILAC**, les **PMA** et l'**APEI**, ont insisté pour obtenir une liste de messages clés tirés du rapport du secrétariat et des discussions du dialogue, qui mettrait en évidence certains enseignements tirés. D'un autre côté, des groupes comme le **Groupe Arabe** et le **LMDC** ont souligné qu'il n'était pas nécessaire d'élaborer de tels messages clés, car c'est à chaque Partie de décider par elle-même, d'une manière déterminée au niveau national, de la meilleure façon d'utiliser les résultats du bilan mondial lors de la préparation de leur prochaine CDN.

Sur la deuxième question, une dispute a éclaté entre les **pays développés**, soutenu par l'**AILAC**, l'**APEI** et les **PMA**, d'une part, et le **Groupe Arabe**, le **LMDC** et le **Groupe africain**, d'autre part, sur la question de savoir si le paragraphe 187 prévoyait une série continue de dialogues annuels sur le bilan mondial ou si ce mandat prenait fin.

Le LMDC a soutenu que le dialogue annuel sur le bilan mondial doit être considéré comme achevé en 2024, étant donné que les Parties devraient déjà soumettre leur prochaine CDN en 2025. Ils ont fait valoir qu'étant donné que le mandat consiste simplement à faciliter le partage des connaissances et des bonnes pratiques sur la façon dont les résultats du bilan mondial éclairent l'élaboration par les Parties de leurs prochaines CDN, une fois que les Parties ont préparé leurs CDN, le dialogue n'a plus lieu d'être.

Les autres groupes qui souhaitaient que le dialogue

soit un mandat permanent ont fait valoir que, puisque toutes les Parties ne seront pas en mesure de préparer et de communiquer leur prochaine CDN d'ici février 2025 (échéance fixée pour la communication des CDN), il est toujours nécessaire que le dialogue ait lieu, car le partage des connaissances et des bonnes pratiques serait toujours utile pour les Parties qui préparent encore leur prochaine CDN. Ces groupes ont également fait valoir que même lorsque toutes les Parties auront préparé leur prochaine CDN, les dialogues annuels du paragraphe 187 du bilan mondial devraient se poursuivre, car le partage des connaissances et des bonnes pratiques serait toujours utile pour les Parties qui envisagent de mettre à jour leur CDN

actuelle.

Les négociations au niveau technique n'ont pas pu être conclues en raison du durcissement des positions des groupes. Cela signifie que l'article 16 du projet de règlement intérieur de la CCNUCC sera appliqué, de sorte que ce point de l'ordre du jour sera à nouveau examiné par les organes subsidiaires lors de leur session de juin 2025 et par la CMA à Belém en novembre 2025.

*Traduit de l'anglais par YMB (TWN)